

Mission VII

**BRETAGNE**

**L'AMBITION CULTURELLE**

Enjeux - méthode - priorités

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b><u>INTRODUCTION : UNE AMBITION CULTURELLE POUR LA BRETAGNE</u></b>	<b>3</b>
1.1	L'EXIGENCE CULTURELLE FACE AUX EVOLUTIONS DU MONDE	3
1.2	BRETAGNE ET UNIVERSEL : LA NECESSAIRE DIVERSITE CULTURELLE	4
<b>2</b>	<b><u>ELEMENTS DE CONTEXTE</u></b>	<b>6</b>
2.1	L'ENGAGEMENT DES REGIONS EN FAVEUR DE LA CULTURE : LES PARADOXES D'UNE MONTEE EN PUISSANCE	6
2.2	LE CONTEXTE BRETON	7
2.2.1	UN PAYSAGE ARTISTIQUE ET CULTUREL GLOBALEMENT DENSE, UNE EQUITE TERRITORIALE PERFECTIBLE	7
2.2.2	PRATIQUES AMATEUR ET BENEVOLAT : UNE RICHESSE MENACEE ?	9
2.2.3	DES RESEAUX CULTURELS REGIONAUX NOMBREUX, ACTIFS ET FEDERATEURS	9
<b>3</b>	<b><u>QUATRE ENJEUX MAJEURS...</u></b>	<b>11</b>
<b>4</b>	<b><u>...ET UNE METHODE DE GOUVERNANCE AFFIRMEE</u></b>	<b>12</b>
4.1	LA CO-CONSTRUCTION, UNE EVIDENCE METHODOLOGIQUE	12
4.2	UNE INTERVENTION REGIONALE CLAIRE ET TRANSPARENTE	13
4.3	ETRE DANS LE LOCAL ET S'INSCRIRE DANS LE GLOBAL : L'ENJEU DES TERRITOIRES	13
<b>5</b>	<b><u>LES GRANDS CHANTIERS DU MANDAT</u></b>	<b>15</b>
5.1	LA PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL (PCI)	15
5.2	LA RECHERCHE DE NOUVEAUX MODELES DE PRODUCTION ARTISTIQUE	18
5.3	UN MOT D'ORDRE : LES JEUNES AU CŒUR DES PROJETS CULTURELS	21
5.4	UN SOUTIEN AFFIRME AU DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES EN BRETAGNE	22
5.5	L'ENCOURAGEMENT A LA MOBILITE POUR UNE MEILLEURE VISIBILITE DE LA BRETAGNE	24
5.6	L'INDISPENSABLE INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA FORMATION	25
5.7	LE DEPLOIEMENT DE L'INGENIERIE CULTURELLE AU SEIN DES TERRITOIRES	26
<b>6</b>	<b><u>CONCLUSIONS : POUR UNE BRETAGNE ENRACINEE ET OUVERTE AUX AUTRES, TERRE DE TRADITIONS ET DE CREATIONS...</u></b>	<b>27</b>

# **1 Introduction : une ambition culturelle pour la Bretagne**

## **1.1 L'exigence culturelle face aux évolutions du monde**

Les politiques culturelles qu'il nous faut bâtir en ce début du vingt-et-unième siècle s'inscrivent dans un contexte lourd de significations. Notre civilisation est en effet bousculée par des évolutions majeures qui touchent notre relation au temps, à l'espace, aux autres.

Notre perception du temps est profondément modifiée. Voici venu le règne du présent permanent. L'avenir porteur d'espoir a disparu. Face à toutes les incertitudes qui s'imposent, l'avenir est inquiétude qu'il faut faire retarder...

Dans le même temps, des images mondialisées construisent l'éphémère des émotions partagées, sans analyse, sans profondeur du temps, sans regard critique. L'immédiateté impose ses rythmes, au rythme de zappings qui se généralisent. Une frénésie.

Notre perception de l'espace est également modifiée en profondeur par le mouvement généralisé et par les évolutions technologiques. Le lointain devient proche, quand le déplacement se démocratise et qu'Internet nous offre les images de la planète. Dans le même temps, le proche peut devenir « étranger », quand les villes, socialement segmentées, séparent les centres de leurs quartiers périphériques.

Ces deux évolutions majeures permettent et accompagnent une évolution sans précédent des relations entre soi et les autres, entre identités et altérités. Nous fréquentons les autres comme jamais encore dans l'histoire. Leurs formes de culture nous sont accessibles. C'est le temps des identités composites. Des bricolages identitaires, au sens de Claude Levi-Strauss.

L'espace, le temps, les autres... il s'agit bien de modifications essentielles à la vie d'une civilisation qui se tissent avec, en toile de fond, d'autres évolutions profondes.

Citons-en deux : le monde contemporain est marqué par l'hyperindividualisme et par le consumérisme généralisé, ce mercantilisme qui englobe dans la sphère marchande des pans entiers du vivre-ensemble et des services publics (université – santé – culture...) ; c'est « Le Triomphe de la cupidité », titre du dernier ouvrage de Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie...

Le citoyen rêvé par Condorcet cède la place au consommateur... et la culture à l'éphémère du divertissement.

Toutes ces évolutions qui naissent d'un monde complexe en mouvement permanent construisent des incertitudes et des angoisses de l'avenir. Les crises économique-financières achèvent de perturber les ordres anciens. Une mutation profonde du rapport de l'individu à la société en résulte.

Face à ces risques, à la marchandisation du monde, au règne indécent de l'argent, aux victoires de l'immédiateté, il faut des valeurs à promouvoir.

Ces valeurs sont données par une culture, qui permet le maintien à distance, le discernement, l'esprit critique face à la complexité du monde. **La culture, c'est l'ouverture et c'est le terreau de toute citoyenneté.**

Plus que jamais peut-être, en raison même de ces évolutions civilisationnelles, la culture est un investissement stratégique, gage d'une citoyenneté renforcée. La culture en ces temps incertains n'est pas une activité annexe qui doit être remise en raison de problèmes budgétaires au profit de savoirs dits fondamentaux. **La culture n'est pas seulement au cœur de tous les savoirs fondamentaux, elle les permet...**

Plus que jamais peut-être, l'acte artistique, la création doivent être soutenus. L'artiste bouscule le monde, le questionne, et nous oblige au regard oblique. L'artiste décentre nos approches. Il regarde de biais ; il regarde de loin. Pour comprendre le monde, les questions de l'artiste nous sont indispensables. **Il n'y a pas, il n'y a jamais eu, de démocratie sans artistes.**

Le soutien aux pratiques artistiques, le maintien des politiques culturelles publiques, remparts face à la « barbarie en pente douce » du marché et de la perte de sens, doivent donc être encouragés. C'est pourquoi, les moyens budgétaires mis en œuvre par la Région pour le budget des programmes liés à la culture et aux pratiques culturelles, en 2011, ont continué à augmenter, malgré les contraintes nouvelles qui pèsent sur la collectivité régionale.

## **1.2 Bretagne et universel : la nécessaire diversité culturelle**

La culture, c'est aussi une manière d'être au monde, liée à des héritages, des territoires.

La Bretagne, en ce domaine, présente une véritable singularité. Et même si nous devons dépasser la césure si discutable « culture bretonne / culture en Bretagne », il faut en la matière développer des politiques ambitieuses et spécifiques. Car la culture, c'est aussi ce qui fait lien. Ce qui construit l'image de nos pays et les sentiments d'appartenance qui s'y rattachent. Culture et identité se mêlent. Avec une grande influence sur l'attractivité de territoires dotés ainsi d'images fortes, car singulières.

Il faut refuser avec grande détermination les hiérarchies imposées depuis deux siècles entre culture savante, issue de l'écrit, et culture populaire, issue de l'oralité. Entre culture prétendument universaliste et culture prétendument locale. Les cultures populaires, nées de l'oralité, nous parlent aussi, et tout autant, d'universel. Un « universel concret » pour reprendre l'expression d'Edgar Morin. Retenons l'exemple donné par J.-M.-G. Le Clézio qui, recevant le Prix Nobel de littérature, invoquait Elvira, une paysanne conteuse d'une tribu amérindienne.

Le local, tant d'exemples nous le montrent, touche évidemment à l'universel. Écoutons le poète et médecin portugais Miguel Torga « **L'universel, c'est le local, moins les murs** ». Oui, les murs changent et les toits et les matériaux ; reste l'essentiel, l'humain.

De Faulkner à Louis Guilloux, les plus grands romanciers, toujours, enrachent leurs histoires dans ce local synonyme d'universel. On peut appeler cela l'humanisme, qu'un grand poète breton, Eugène Guillevic, résume d'une formule : « **Plus on est enraché, plus on est universel** »...

**Il n'y a pas de culture d'en haut et de culture d'en bas.** Oui, Mozart et Shakespeare, évidemment oui. Mais oui aussi, oui tout autant, aux chants du peuple, au Barzaz Breizh, aux cultures populaires, aux cultures ouvrières ou maritimes, aux cultures urbaines.

Il faut dénoncer avec force et dépasser ce faux clivage, ce clivage obsolète, entre cultures dites savantes et cultures dites populaires pour bâtir un projet culturel à la fois breton et universel. Universel parce que breton. Breton, ouvert sur le monde, parce qu'universel.

**La Bretagne peut être – doit être - pionnière en ces combats de la démocratie culturelle ; de la diversité culturelle. La Bretagne se doit d'affirmer la richesse de la diversité.**

En cela nous nous inspirons de la déclaration des Droits de l'Homme de 1948, affirmant que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », et des textes plus récents de l'Unesco sur la diversité culturelle, ratifiés par la France, à l'unanimité du Parlement. Le droit de choisir sa culture en fonction de ses appartenances, de ses constructions identitaires aujourd'hui composites, est un droit élémentaire, irréductible.

**En Bretagne, après les identités bafouées, après les identités revendiquées, voici venu le temps des identités créatrices, tranquillement affirmées.** Affirmées, car le risque de l'uniformisation du monde est réel. Mais tranquillement, au nom d'une longue histoire, enrichie chaque jour d'apports nouveaux, venus d'ailleurs. Nulle certitude en ces identités bretonnes, nul raidissement, nulle fermeture surtout. Mais un vrai souci de l'autre, de ses apports, de ses enrichissements. Enracinement et ouverture. Une philosophie de la relation.

Ce souci des cultures populaires vivantes, nourries de créations nouvelles, ouvertes aux dialogues, sera une priorité des politiques culturelles régionales.

Au cœur de toutes les politiques d'aide à la création ou de circulation des œuvres, s'affirmera cette volonté d'encourager le lien entre la Bretagne et l'universel. Le dialogue si fécond entre enracinement et ouverture, entre traditions et créations.

## **2 Eléments de contexte**

### **2.1 L'engagement des Régions en faveur de la culture : les paradoxes d'une montée en puissance**

Pas de doute en la matière : les régions ont, depuis 2004, montré et confirmé leur attachement et leur volonté de construire les bases solides d'une politique publique de la culture. Entre 2004 et 2010, elles ont augmenté de manière significative leurs financements avec une hausse en moyenne de 11% par an (la Région Rhône-Alpes a doublé son budget attribué à la culture lors de la précédente mandature, la Région Centre l'a augmenté de 40%) et ont initié des politiques pariant sur la transversalité et la logique de projet. Elles ont su ainsi fortement investir les champs de l'économie, de la formation et de l'aménagement du territoire. La Région Bretagne, pour sa part, a concrétisé son ambition dans ce domaine par un effort budgétaire sans précédent puisque le budget alloué à la culture (hors patrimoine) est passé en crédits de paiements de 16 674 000 € en 2004 à 35 610 000 € en 2011, soit une évolution de 113,57 %.

Dans un mouvement inverse, les incertitudes pesant sur le positionnement de l'Etat se sont accentuées : stagnation et parfois baisse des subventionnements, appels au recentrage sur des compétences strictement régaliennes, faible visibilité sur le devenir de ses missions. Incertitudes et appréhensions qu'est venue aggraver la crise récente des finances départementales : selon l'Observatoire des politiques culturelles, 73% des départements ont diminué le budget de fonctionnement accordé à la culture en 2010 dans une proportion variant de -1% à -20%.

Dans ce contexte chamboulé et instable, et malgré leurs moyens limités (voir encadré), c'est pourtant vis-à-vis des collectivités régionales que se sont affirmées les plus fortes attentes du monde culturel, se traduisant par le souhait de voir celles-ci assumer un rôle de coordination sur leur territoire d'intervention et d'articulation des politiques locales face aux mutations du monde.

Ne perdons pas de vue que sur les 10 milliards d'euros consacrés, toutes collectivités confondues, à la culture, les régions avec environ 1 milliard d'euros, n'en sont que le quatrième financeur, après les métropoles, les communes, et leurs regroupements (plus de 4 milliards), l'Etat (3 milliards) et les départements (1.3 milliards)<sup>1</sup>

Mais, dans ce secteur où les financements croisés sont la règle et où il existe peu de compétences obligatoires, le législateur n'a pas cru légitime de désigner de chef de file. Si la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a attribué aux régions un rôle de coordination en matière de développement économique ou de formation professionnelle, elle s'est limitée au transfert de certaines compétences en matière culturelle. La réforme des collectivités territoriales, votée en décembre dernier par le Parlement, n'a fait qu'entretenir le flou. La capacité d'intervention des régions en matière culturelle demeure pour l'instant autorisée, mais pourra-t-elle en réalité être pleinement assumée ? Comment en effet exercer une compétence volontariste et facultative quand l'étau fiscal se resserre et restreint ainsi l'autonomie financière ? Plus largement les vifs débats relatifs à la clarification des compétences des départements et des régions, illustrent de manière flagrante les inconnues qui pèsent sur le devenir et les champs d'intervention des collectivités territoriales.

Dans ce paysage de recomposition des territoires, le dialogue et la concertation entre les partenaires publics deviennent plus que jamais nécessaires et doivent faire loi.

## **2.2 Le contexte breton**

### **2.2.1 Un paysage artistique et culturel globalement dense, une équité territoriale perfectible**

Une observation du paysage culturel breton permet de constater que la région dispose d'un réseau tout à fait dense d'équipements dédiés au spectacle vivant, au cinéma, à la lecture, aux arts plastiques. A l'instar d'autres régions françaises, il n'existe pas de « vide » culturel sur le territoire breton, où aucune commune n'est éloignée de plus de trente kilomètres d'une offre culturelle permanente.

Cette densité culturelle est telle qu'en matière de salles de cinéma, elle singularise la Bretagne jusqu'à une échelle internationale. Plus de 130 établissements cinématographiques actifs sont implantés sur le territoire, notamment en milieu rural, et plus de la moitié sont classés « Art et

---

<sup>1</sup> source *Le Monde* 10 mars 2010

essai ». Les offres des télévisions locales couvrent l'ensemble de la région. Environ 250 librairies y sont actives, hors grandes surfaces. Cette situation s'explique plus largement par un maillage territorial important de villes moyennes disposant d'équipements dédiés, et constitue un paramètre essentiel pour la définition d'une politique culturelle régionale pertinente. Dans la plupart des domaines artistiques, la question de l'offre culturelle et de la diffusion au sein de ces équipements étant globalement bien assurée par les communes, avec le soutien des départements, elle ne nécessite pas d'intervention de la Région, qui ne finance pas le fonctionnement des équipements culturels, et peut concentrer ses soutiens là où les autres collectivités n'interviennent pas ou pas suffisamment.

Ce constat de densité territoriale étant posé, il doit aussitôt être nuancé par l'observation de déséquilibres persistants entre « Armor » et « Argoat » (notamment le nord du Morbihan et le sud des Côtes d'Armor) mais aussi entre les bassins urbains de Rennes et de Brest notamment, et de territoires relativement enclavés (îles, presqu'îles, territoires ruraux) qui justifient qu'une attention particulière soit accordée aux enjeux d'aménagement culturel du territoire, et qu'une approche territoriale fine soit prise en compte dans l'examen des demandes de subvention. Plus que l'égalité, c'est un objectif d'équité territoriale que nous visons.

Le grand nombre d'équipements spécialisés, la dynamique culturelle régionale et des politiques culturelles volontaristes constituent un facteur d'attractivité conséquent pour les artistes et professionnels des secteurs culturels qui sont nombreux, chaque année, à faire le choix de la Bretagne comme territoire de vie et de travail. Partout, des associations portent des projets d'action culturelle, et s'ils sont parfois moins visibles, des producteurs audiovisuels, de musique, de spectacles, des éditeurs de livres, des techniciens, accompagnent la création. Si cette présence artistique toujours plus nombreuse et diversifiée enrichit et irrigue l'ensemble du territoire régional, elle nécessite aussi que les moyens mobilisés pour la vie artistique et culturelle ne soient pas figés, mais favorisent au contraire un renouvellement des projets et des bénéficiaires de fonds publics.

Ces deux constats – un maillage culturel dense, des équipes artistiques nombreuses – ajoutés à la situation péninsulaire de la Bretagne peuvent avoir pour conséquence négative d'enfermer les professionnels sur leur propre territoire, dans une logique d'autosuffisance. Il s'agit donc, pour une politique culturelle régionale, d'encourager en permanence le tissage et le renouvellement des réseaux professionnels, qui créent des liens avec l'extérieur, mais aussi, comme évoqué plus loin, de donner aux artistes la possibilité d'une meilleure mobilité internationale.



### **2.2.2 Pratiques amateur et bénévolat : une richesse menacée ?**

Une politique publique, en matière d'art et de culture, ne peut se contenter d'encourager la création et la consommation : elle doit provoquer le débat, l'échange et favoriser l'appropriation par le plus grand nombre de la question culturelle. C'est ce qui fera d'elle une politique réellement culturelle, dont la dimension artistique alimentera et questionnera en permanence un véritable projet de société.

Pour cela, la Bretagne a sans aucun doute une longueur d'avance : la force du bénévolat (elle est considérée comme l'une des régions françaises les plus actives en la matière), la densité du tissu associatif, la vitalité des pratiques artistiques amateurs et la richesse du patrimoine culturel immatériel constituent un terreau favorable pour faire vivre une culture qui se recrée et s'invente en permanence.

Cette « bénévolat - attitude » bretonne a des effets importants sur les dynamiques de nos communes, on le sait, mais aussi sur le plan psychologique (confiance en soi, réalisation personnelle), sur le lien social, sur le lien intergénérationnel... et sur l'image de la Région.

La diversité des initiatives de la société civile, mais aussi le volontarisme des communes engendrent un nombre important de fêtes et festivals en tout genre qui répond à des logiques diversifiées, de l'animation festive d'un territoire à la valorisation ou la structuration d'une discipline artistique. Face à cette diversité, que la Région ne saurait accompagner dans sa globalité, il est nécessaire d'opérer des choix et de soutenir en priorité les projets artistiques et culturels qui s'inscrivent dans la durée sur un territoire et participent d'une dynamique culturelle au niveau régional.

Parmi ces priorités, le constat d'essoufflement du bénévolat, rongé par l'individualisme et le consumérisme ambiant, s'il traduit avant tout les évolutions civilisationnelles déjà évoquées et n'est pas propre à la Bretagne, doit néanmoins faire l'objet d'une préoccupation constante dans le cadre de cette politique culturelle. En veillant à la qualité de la vie associative des porteurs de projets concernés, en encourageant son développement, il s'agira également d'identifier par l'échange avec les acteurs culturels les obstacles les plus concrets au renouvellement des engagements bénévoles. Les réflexions déjà en cours dans le champ des musiques populaires de Bretagne comme sur l'implication des jeunes dans les projets artistiques et culturels doivent notamment y contribuer.

### **2.2.3 Des réseaux culturels régionaux nombreux, actifs et fédérateurs**

Le travail en réseau, la solidarité et la force des initiatives collectives sont des valeurs souvent reconnues à la société bretonne. Le milieu culturel ne fait pas exception : la Bretagne bénéficie de la présence de réseaux professionnels structurés sur lesquels peut s'appuyer la politique culturelle, dans une logique de co-construction et de partenariat.

Les fédérations « historiques » des musiques et danses traditionnelles, mais aussi les Partenaires culturels Grand Ouest, Bretagne en Scènes, le Collectif des festivals engagés pour un développement durable et solidaire, Dastum, Goueliou Breizh, l'association des festivals de musique classique, Art contemporain en Bretagne, Films en Bretagne, les coordinations départementales voire régionales d'exploitants de cinémas, auxquels il convient d'ajouter les nombreux syndicats professionnels, notamment dans le champ du spectacle vivant, ou encore les représentations régionales de grandes fédérations nationales comme la FRAAP pour les arts plastiques... sont autant de réseaux structurés qui favorisent la cohérence des politiques publiques, le partage des idées, la circulation des projets, comme l'animation, le développement et la valorisation des différents champs artistiques et professionnels concernés.

Cette réelle vitalité des réseaux ne doit cependant ni masquer leur diversité en termes de représentativité, d'ancienneté ou de structuration, ni occulter le fait que certains secteurs, à l'image de plusieurs maillons de la chaîne du livre, demeurent peu fédérés, ce qui peut entraver les démarches de co-construction de la politique culturelle. De nouvelles initiatives apparaissent, réunissant par exemple des entreprises culturelles (Collectif pour le Développement de l'Entrepreneuriat Culturel et Créatif), des libraires, des éditeurs de livres, des acteurs des musiques du monde, des bureaux de production du spectacle vivant ou encore des producteurs phonographiques (Musiques de Bretagne)... Il convient dans le cadre de cette politique de les soutenir et de les accompagner avec discernement, en articulant par exemple leurs besoins et projets avec les ressources offertes par d'autres types d'acteurs, à l'image des établissements publics Livre et Lecture en Bretagne et Spectacle Vivant en Bretagne ou des associations départementales dans le champ du spectacle vivant.

Ces approches collectives répondent par l'échange et la mutualisation à des mutations profondes. Elles provoquent elles-mêmes des questionnements nouveaux pour les collectivités. Dans ce contexte, la Région, par le biais de sa politique culturelle, se doit d'être en veille permanente et demeurer évolutive, attentive aux dynamiques sectorielles et territoriales pour adapter ses modalités d'interventions, optimiser son impact et reformuler régulièrement ses ambitions.

### **3 Quatre enjeux majeurs...**

Forts de cette volonté politique et de cette ambition philosophique affirmées et conscients des forces et faiblesses du paysage culturel régional, nous pouvons à présent mieux identifier les finalités de la politique culturelle de la Région pour les années qui viennent. Quatre enjeux majeurs seront au cœur de notre projet :

En premier lieu, **la question de la gouvernance et de la méthode de construction** des politiques publiques sera optimisée. La nécessité d'un diagnostic partagé avec l'Etat comme avec les autres collectivités, le degré d'intégration de la dimension territoriale dans notre approche, l'association de la société civile à la définition des politiques publiques et la transparence des processus de décisions sont, autant que la nature des politiques elles-mêmes, des impératifs incontournables pour la réussite de notre projet.

**Le soutien à la création et à la production artistique** doit être réaffirmé sans faire l'économie d'une réflexion sur son efficacité et son efficience. Il s'inscrira en articulation avec les pratiques culturelles des habitants, les jeunes notamment, et prendra en compte les enjeux d'éducation artistique, d'accès à la citoyenneté et de construction des individus, de démocratisation des pratiques, d'ouverture au monde... conditions d'un développement durable de nos territoires.

Bien que la Région ne maîtrise pas, loin s'en faut, les instruments de régulation des industries culturelles, elle ne peut ignorer les menaces qui pèsent sur l'avenir et la protection des industries du cinéma, du disque et du livre en Bretagne. La puissance des grands groupes capitalistiques de l'industrie du divertissement et le caractère oligopolistique de ce marché constituent une menace sévère pour la diversité culturelle. **Le soutien aux industries créatives régionales** constitue dès lors un enjeu culturel majeur pour la Région.

Enfin, la place de la Bretagne et son apport singulier à l'Europe multiculturelle et pluraliste de demain seront confortés par un nouvel élan donné à la conservation mais aussi et surtout à **la valorisation et à la transmission de son riche héritage culturel**, en cohérence avec les objectifs de la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Il nous appartient à présent de définir comment ces enjeux vont être pris en compte dans la politique culturelle régionale.

#### **4 ...et une méthode de gouvernance affirmée**

##### **4.1 La co-construction, une évidence méthodologique**

La Région est un acteur essentiel des politiques publiques. Mais elle n'est pas seule, loin s'en faut. Une grande majorité des équipes artistiques et des projets culturels sont aidés par des financements croisés associant l'Etat, la Région, les départements, les communes et les intercommunalités.

La Région Bretagne a engagé avec l'Etat (la DRAC), les départements (dont la Loire-Atlantique dans le cadre de la Commission mixte Bretagne / 44), et les différentes strates de l'organisation communale, un dialogue très régulier, afin d'optimiser nos soutiens aux équipes artistiques et aux acteurs culturels. L'échange d'informations, la coordination de nos interventions, dans le strict respect des prérogatives et des choix de chacun, est une nécessité.

Il est capital de rappeler qu'en matière de politiques culturelles, rien ne peut se faire sans les acteurs, le tissu de compétences et d'expériences tout à fait exceptionnel qui dynamise la Bretagne. Les politiques ne peuvent être décidées verticalement. Elles doivent être basées sur l'écoute des acteurs. Historiquement, les succès bretons se sont d'ailleurs davantage basés sur des processus souples de mise en confiance que sur des logiques de contrôle (à l'exemple du Celib, si souvent cité). Sur des processus de réseaux et non de pyramides. Sur l'horizontal plus que sur le vertical.

C'est pourquoi de juin à octobre 2010 a été organisé un Tro Breizh des acteurs culturels, avec 7 grandes réunions d'informations et d'échanges. 1000 structures culturelles de Bretagne y ont participé. Ce grand chantier a permis de nouer des liens étroits et souvent féconds avec des acteurs culturels qui participent maintenant à de nombreuses rencontres thématiques pour faire évoluer les politiques de la Région.

**Les politiques publiques doivent se construire dans un exercice stimulant et exigeant de démocratie délibérative, basé sur une relation simple et confiante avec les artistes et les acteurs culturels, dans le respect des pratiques et des responsabilités de chacun.**

## **4.2 Une intervention régionale claire et transparente**

La question de la lisibilité des politiques publiques s'impose aujourd'hui comme une évidence. Il nous faut encore progresser dans l'information du citoyen comme de l'acteur culturel quant aux finalités et arguments de l'octroi d'argent public. Ces principes de transparence et de clarté constituent le socle sur lequel les projets peuvent se bâtir entre partenaires, dans un esprit de compréhension mutuelle et d'intérêt partagé. Il s'agit de savoir vers où aller et comment y parvenir.

**Les finalités de la politique culturelle se doivent donc d'être toujours davantage précisées et les critères de l'intervention publique étayés.** Comme nous l'avons indiqué, ces règles doivent laisser la plus grande liberté aux acteurs en matière de contenu de leur projet culturel et artistique tout en s'inscrivant dans une perspective régionale, nationale ou internationale. Elles ne doivent pas imposer d'obligations particulières touchant les disciplines artistiques, les fonctions culturelles, les modes d'organisation ou encore les périmètres territoriaux, même si l'échelon du Pays constitue un niveau souhaité pour les projets de dimension locale.

Il s'agira donc de formaliser une grille d'éléments d'appréciation, adaptable à chaque projet mais commune à l'ensemble des porteurs de projets. Ici, encore, il s'agit de prendre en compte la spécificité de chaque projet tout en renforçant la cohérence de la politique de la Région.

A titre d'exemple, le soutien aux festivals sera examiné au regard de l'offre existante et des moyens potentiels (financiers, humains, logistiques...) du territoire concerné. L'existence d'un projet artistique et culturel construit et cohérent ; le soutien à la production ; la participation à des réseaux professionnels ; la contribution à la diversité des esthétiques artistiques en région ; l'existence d'un travail d'action culturelle sur le territoire et sa valorisation ; le soutien des collectivités de proximité ; le souci de l'inscription du projet dans la durée, seront les bases de l'appréciation régionale.

Enfin, l'implication de la jeunesse dans la réalisation des projets, la qualité de la vie associative et la valorisation des pratiques en amateur et du patrimoine culturel immatériel détermineront l'inscription du projet dans les grandes thématiques du mandat.

## **4.3 Etre dans le local et s'inscrire dans le global : l'enjeu des territoires**

Le renforcement de la présence artistique sur les territoires a constitué l'un des axes emblématiques de la politique régionale menée entre 2004 et 2010. Cela a permis de consolider de nombreux projets culturels et artistiques et de tisser de nouvelles formes de liens entre artistes et habitants.

L'objectif qu'entend poursuivre la Région aujourd'hui vise à initier des modalités de développement culturel originales et respectueuses des aspirations locales tout en s'inscrivant dans un projet politique régional porteur d'une ambition pour la Bretagne.

Car nous en sommes convaincus : les dynamiques territoriales participent de la dynamique régionale. Les politiques culturelles doivent mieux croiser les enjeux d'aménagement du territoire, de développement local, de cohésion sociale et encore de démocratie participative. Elles doivent être partagées par l'ensemble de ceux qui concourent à la vie du territoire - habitants, acteurs culturels, élus -. L'exemple du projet développé en Pays de Pontivy où la question du « parcours culturel des habitants » est au cœur de la démarche initiée, montre comment le regard porté par tout un chacun sur une politique culturelle, jugée trop souvent occulte ou élitiste, peut évoluer.

Il convient naturellement de veiller à ne pas réduire les initiatives territoriales aux enjeux de proximité, à ne pas les enfermer dans des périmètres cloisonnés et des logiques sclérosantes. Il faut, au contraire, qu'elles s'inscrivent dans une logique de réseaux et d'ouverture qui dépasse les frontières de la commune, de la communauté de communes ou du pays. En dépend l'enjeu de la cohérence de la politique régionale.

**Impulser cette nouvelle approche suppose une connaissance approfondie des territoires afin de comprendre un contexte dans sa globalité, d'en saisir les enjeux de développement spécifique, de mesurer les attentes des uns et des autres, d'identifier les ressources mobilisables, de coordonner et mettre en relation les acteurs, de donner de la cohérence à la diversité des initiatives, de dresser les perspectives de développement, de mobiliser, de stimuler, de convaincre les différents partenaires, de mesurer, enfin, les effets de l'action conduite.**

Aujourd'hui, il faut donc repenser l'intervention de la Région. C'est dans cet esprit nous entendons travailler de façon plus fine avec les territoires en ayant une approche de l'ensemble des problématiques identifiées. Cette proximité assure une approche nouvelle qui part de l'identité culturelle des territoires, des pratiques artistiques et socioculturelles de la population (car elles existent toujours), tout en interrogeant la place de la création et de l'art dans les constructions individuelles et collectives. En articulant ainsi proximité spatiale et proximité organisationnelle, il devient possible d'équilibrer le rapport local/global, indispensable pour résister à l'uniformisation des pratiques et des modes de consommation culturels.

## **5 Les grands chantiers à venir**

L'énonciation de chantiers prioritaires pour la politique culturelle régionale pour les prochaines années répond à plusieurs logiques : à l'évidence, le respect des engagements pris auprès des électeurs ; la continuité avec les axes de la politique menée depuis 2004 ; l'identification de nouveaux enjeux, les enseignements tirés des très nombreuses consultations d'acteurs culturels effectuées depuis le début de ce mandat. Ces priorités affirmées constituent autant d'inflexions ou de réflexions nouvelles, sans pour autant représenter l'intégralité des sujets abordés ou des soutiens accordés dans le cadre de la politique culturelle régionale.

- 1. La promotion du patrimoine culturel immatériel**
- 2. La recherche de nouveaux modèles de production artistique**
- 3. Un mot d'ordre : les jeunes au cœur des projets culturels**
- 4. Un soutien affirmé au développement des industries culturelles en Bretagne**
- 5. L'encouragement à la mobilité pour une meilleure visibilité de la Bretagne**
- 6. L'indispensable investissement dans l'enseignement supérieur et la formation**
- 7. Le déploiement de l'ingénierie culturelle au sein des territoires**

### **5.1 La promotion du patrimoine culturel immatériel (PCI)**

Les pouvoirs publics ont en France, en matière de politique culturelle, longtemps concentré leurs efforts sur le développement de productions intellectuelles et artistiques dites d'excellence. Labellisées en tant que telles, dotées d'équipements de renommée mondiale, elles ont largement participé du rayonnement international d'une France qui, parallèlement, cherchait pour sa population les moyens d'une « démocratisation culturelle », d'une meilleure accessibilité du plus grand nombre à ces chefs d'œuvre. Dans le même temps, ces politiques ont pratiquement exclu de leur périmètre d'intervention des pratiques présumées de moindre qualité, parce que précisément « populaires », « traditionnelles » ou encore « amateurs », instituant ainsi un distinguo entre cultures d'en haut et cultures d'en bas. Travestissant par une connotation élitiste le terme même de culture, ces politiques n'ont pas suffisamment contribué à la production ou à l'entretien d'un lien social de qualité sur les territoires, de mieux-vivre ensemble et d'émancipation personnelle.

Affirmer comme prioritaire la place du patrimoine culturel immatériel au sein de la politique culturelle régionale, c'est dans cette recherche de cohésion sociale, de respect des diversités et d'ouverture au monde, refuser cette hiérarchisation des cultures. C'est favoriser comme l'a formulé l'UNESCO dans sa convention sur le patrimoine culturel immatériel « *les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire (...) que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel* ». Il ne s'agit pas pour autant, et la remarque est fondamentale, de figer des pratiques dites traditionnelles dans des modalités immuables d'expression, dans une authenticité imaginaire. Le texte de cette même convention l'énonce remarquablement : « *ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine* ». Il s'agit bien de favoriser en Bretagne l'expression et la transmission de savoirs et de pratiques propres à des cultures populaires qui s'inventent de nouvelles formes au fur et à mesure qu'elles se vivent.

Ici, peut-être plus encore qu'ailleurs, la politique régionale doit faire l'objet d'une co-construction avec les opérateurs culturels, dans une perspective de démocratie délibérative. C'est d'ailleurs à l'initiative d'un collectif coordonné par l'association Dastum qu'un appel régional à la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel a été conçu puis de premières réflexions partagées sur le fest-noz et les chants dits « à écouter ». La finalité est double : obtenir leur inscription sur les listes représentatives ou de sauvegarde de l'UNESCO, mais surtout mettre en œuvre des actions d'identification, de sauvegarde et de valorisation de ces éléments de patrimoine. La Région s'est d'emblée posée en partenaire fort de ces initiatives.

Elle a très récemment elle-même procédé à la mise en place d'un groupe de travail d'acteurs rassemblés autour du thème des musiques populaires de Bretagne, pour identifier au mieux les besoins en matière de structuration du secteur, de transmission des savoirs, de circulation des œuvres et des projets, et proposer les modalités d'intervention les plus pertinentes. Le périmètre que recouvre la notion de patrimoine culturel immatériel étant particulièrement vaste et difficile à circonscrire, une approche pragmatique, champ patrimonial par champ patrimonial, semble en effet la méthode la plus porteuse de réalisations opérationnelles à l'échelle des prochaines années. Celles-ci s'appuieront également nécessairement sur des collaborations fortes avec les autres politiques sectorielles de la Région directement concernées par cette même notion (patrimoine bâti et environnemental, langues, sport, jeunesse, formation, lycées, économie, tourisme...).



La construction d'une **bibliothèque numérique régionale** s'inscrit dans cette réflexion sur le patrimoine culturel immatériel. Si elle ne dispose en propre que d'un corpus de données culturelles et patrimoniales numérisées relativement limité, la Région peut jouer auprès des détenteurs de ce type de banques de données, s'ils s'emparent de ce projet, un rôle de facilitateur important à plusieurs égards. Au besoin commun d'une meilleure visibilité des fonds, dont la relative faiblesse contraste avec leur richesse intrinsèque, la Région peut proposer la construction d'un point d'accès commun, dont elle a désormais étudié la faisabilité et les conditions de mise en oeuvre. Plus accessibles, ces contenus sonores, audiovisuels, photographiques, écrits, qu'ils soient la propriété d'acteurs dédiés au patrimoine oral, cinématographique, audiovisuel, littéraire, bâti, à celui des musées ou encore des services d'archives, d'inventaire du patrimoine, pourront ainsi être plus visibles, mieux exploitables par des acteurs de l'édition, de l'éducation, de la recherche, du tourisme ou encore de la formation. Les premières briques de cette bibliothèque numérique seront posées dès 2011.

Ce projet s'articulera avec une démarche ambitieuse visant à **mieux partager la « matière de Bretagne »**. Il s'agira, par le soutien à des publications, comme par l'organisation sur le territoire régional de colloques, de conférences ou d'expositions, de rendre accessible à tous les Bretons les travaux qui ont pu être menés dans le domaine des sciences humaines et sociales : histoire, géographie de la Bretagne, mais aussi sociologie, ethnologie, culture, etc.

Ce vaste projet de vulgarisation s'adressera non seulement aux jeunes, via les établissements scolaires, mais aussi aux personnes nouvellement installées en Bretagne comme à tous les Bretons curieux de cette « matière de Bretagne ».

Enfin, en lien avec l'Université européenne de Bretagne et différents acteurs concernés, dont l'Unesco, des rencontres bretonnes du Patrimoine culturel immatériel seront régulièrement organisées afin de mieux connaître les expériences menées en la matière dans différents pays du monde et d'affirmer le rôle de la Bretagne dans le dialogue des cultures.

Cette nouvelle impulsion en faveur du Patrimoine culturel immatériel, des musiques populaires, de la Bibliothèque numérique, et de la « matière de Bretagne » nécessite des outils nouveaux. C'est dans ce cadre que sera étudiée l'adaptation nécessaire des associations créées par la Charte culturelle de 1977. Après la réforme du Conseil culturel en 2009, il s'agit d'adapter à la décennie qui s'ouvre et aux besoins évoqués ci-dessus les projets portés par l'Institut culturel de Bretagne et par l'Agence culturelle de Bretagne. A ce titre, les préconisations du Conseil culturel ont constitué une première piste de réflexion.

## **5.2 La recherche de nouveaux modèles de production artistique**

La Région vise, par ses aides à la production artistique, tous domaines confondus, les principaux objectifs suivants :

Favoriser la présence artistique dans les territoires, en soutenant prioritairement les projets possédant un fort ancrage dans une réalité locale ;

Encourager la structuration des secteurs concernés, en soutenant des projets concernant plusieurs équipes artistiques ou les structures qui accompagnent les artistes dans la réalisation de leurs projets ;

Soutenir les initiatives qui permettent, par l'interprétation d'un héritage commun, la transmission du patrimoine et de la connaissance.

Ces principes guident les décisions d'accompagnement dans chacun des domaines artistiques, cinéma et audiovisuel, arts plastiques, livre et lecture, arts vivants... On peut ici illustrer leur mise en œuvre par l'exemple des arts vivants, afin de bien cerner le rôle et les ambitions de la Région dans un paysage évolutif, qui intègre également l'intervention d'autres collectivités. Ici comme ailleurs, l'économie et le parcours des projets et des équipes artistiques s'appuient sur des espaces de production, de fabrication et de diffusion de leur travail.

On distingue généralement ces structures en trois catégories :

le « premier cercle » constitué des lieux labellisés par l'Etat : scènes conventionnées, nationales, centre dramatique.... Tous sont aidés par la Région à des degrés divers, non pas en fonctionnement mais sur la partie de leur activité qui croise les objectifs prioritaires de la Région, c'est-à-dire l'accompagnement d'équipes artistiques, notamment par l'apport de moyens en coproduction, et l'organisation de moments de rencontres, échanges et circulation que sont les festivals.

le « second cercle » est globalement constitué des centres culturels pluridisciplinaires associatifs ou en régie, qui ont pour activité principale la diffusion de spectacles mais qui, pour certains, se donnent des missions plus larges : action culturelle, accueil d'artistes en résidence, voire coproductions de projets artistiques. Certains de ces lieux sont aidés par la Région quand ils ont une réelle spécificité artistique ou un travail d'accompagnement de jeunes compagnies ; en revanche, la Région ne soutient pas le fonctionnement de ces lieux pour la programmation de spectacles, considérant que la diffusion doit être assumée par la collectivité locale de proximité.

un « troisième cercle » est constitué des maisons des jeunes et de la culture, des centres socioculturels ou de salles polyvalentes offrant une petite programmation de spectacles. Ces lieux, dont les projets s'inscrivent

le plus souvent dans une logique d'éducation populaire (ateliers de pratiques artistiques, diffusion de spectacles...), peuvent être des relais précieux pour l'inscription des projets artistiques et culturels dans les territoires mais n'ont pas a priori pour mission de financer et d'accompagner la production artistique et ne sont donc pas aidés par la Région au titre de sa politique culturelle.

Cette catégorisation connaît bien sûr des exceptions, notamment pour un secteur comme les musiques actuelles qui, historiquement, s'est construit sur des repères différents. Cependant, la distinction des projets permet de mieux situer les interventions de la Région.

Au fil des années, le soutien accordé à différentes salles de spectacles en région s'est développé de façon pragmatique en fonction des spécificités de chaque projet, au détriment parfois d'une stratégie globale d'intervention. C'est pourquoi une réflexion a été récemment engagée avec les réseaux « Bretagne en Scène » et « Partenaires culturels du Grand Ouest », représentant ces salles dites de « second cercle », afin de conforter leur rôle en matière d'accompagnement et de coproduction des équipes artistiques de la région.

De premiers constats ont d'ores et déjà été partagés avec les lieux de production et de diffusion, mais aussi avec de nombreuses compagnies :

- la faiblesse, voire la diminution et le morcellement des moyens de production affectés aux projets artistiques, qui entraîne une fragilisation des créations et des structures artistiques
- la difficulté des compagnies à circuler sur l'ensemble du territoire régional
- la volonté des structures de diffusion et de production de mieux accompagner les équipes artistiques, notamment par une meilleure inscription des projets des compagnies dans leur projet culturel : temps de présence plus longs sur les territoires, organisation d'actions culturelles, présence en milieu scolaire...
- les difficultés des programmateurs à « prendre le risque » d'accompagner ou de diffuser certains projets artistiques, notamment dans leur phase de « sortie de fabrique » et de pré-exploitation.

L'élaboration avec les partenaires concernés d'un dispositif de soutien à la mutualisation de moyens de production poursuit donc un double objectif :

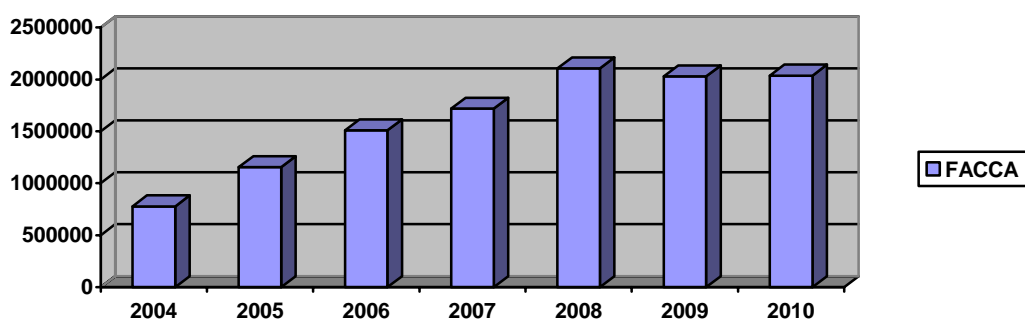
- améliorer les conditions d'accompagnement et de production des projets artistiques par la mise à disposition de moyens humains, logistiques et financiers
- favoriser une meilleure circulation des projets artistiques en région par leur inscription dans les réseaux professionnels

Pour atteindre ces objectifs, la Région entend soutenir les structures qui s'engageront dans une démarche collective de présence artistique, de soutien à la production et de diffusion des équipes artistiques régionales. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec les régions limitrophes afin

d'envisager une coopération interrégionale sur ce sujet. Les modalités concrètes de ce nouveau dispositif seront proposées lors de la session de juin 2011.

Dans d'autres secteurs, les mêmes logiques de mutualisation et de développement de moyens de production connaissent des traductions différentes. Ainsi, pour répondre à un besoin croissant de débouchés locaux pour la filière de production audiovisuelle, un important projet de mutualisation de moyens de production entre télévisions locales de Bretagne est fortement accompagné par la Région. Celles-ci coproduisent ainsi par exemple plus d'une trentaine de documentaires de création par an, mais également des courts-métrages d'animation et de fiction, des programmes en langue bretonne...

Ce projet a été conçu en complémentarité du fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA). Si les aides au cinéma et à l'audiovisuel ont été multipliées par trois depuis 2004, permettant d'identifier la Bretagne comme une région dynamique, le FACCA a aussi été profondément réformé en 2011. Les objectifs fixés pour cette réforme, visent à améliorer la lisibilité de nos interventions et de nos procédures et de les rendre plus efficaces. L'évaluation des comités se basera dorénavant sur un triple regard : étude de la qualité artistique du projet, analyse de sa faisabilité économique, appréciation de son intérêt au regard des dynamiques des territoires de Bretagne, qu'elles soient culturelles, économiques ou sociales. Ces nouvelles dispositions seront évaluées en 2012 en concertation avec les professionnels du secteur et si besoin, mieux adaptées aux objectifs que nous nous sommes fixés.



Dans le domaine des arts plastiques enfin, notons qu'en octobre prochain et après 22 mois de chantier, sera livré à la Région le bâtiment dédié au Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC). Confiée à Odile Decq, la conception de cette opération vise à donner au FRAC les moyens d'un meilleur exercice de ses missions fondatrices que sont la constitution et la conservation d'une collection, sa diffusion et l'éducation à l'art contemporain. Le FRAC Bretagne, qui a su parmi ses homologues constituer une des plus riches collections en France tout en tissant en Bretagne des

collaborations fécondes et fidèles avec les acteurs des arts plastiques, sera un des premiers équipements dits de 2<sup>ème</sup> génération à ouvrir en France.

La Région a décidé de porter ce projet complexe en assurant la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opération et en assumant près de 60% de l'investissement financier. C'est dans une architecture innovante et audacieuse que pourront pleinement se développer les missions du FRAC Bretagne.

Porté par un établissement public de coopération culturelle, un double défi se posera d'emblée à ce nouvel outil : culturel d'abord, en poursuivant une présence territoriale forte en région tout en assurant le développement in situ d'expositions de la collection, budgétaire ensuite, en inventant un modèle économique pérenne basé sur un engagement durable et équilibré des membres fondateurs.

### **5.3 Un mot d'ordre : les jeunes au cœur des projets culturels**

La jeunesse constitue une des priorités transversales à toutes les politiques de ce mandat. L'ambition est bien pour la Région de définir des approches concrètes de cet engagement en construisant un plan global d'actions en direction du logement des jeunes, de leur qualification, de leur santé ou encore de leur engagement dans la vie collective. Pour ce qui est de l'action culturelle, la finalité est bien de permettre à chaque jeune, quel que soit son lieu d'habitation, quel que soit son parcours de formation, quelle que soit son origine sociale, d'être impliqué dans un projet culturel, confronté à une pratique artistique, en somme d'avoir sa place dans un secteur trop souvent étranger à son quotidien.

Ces objectifs impliquent pour la politique culturelle régionale :

- de se donner l'ambition du plus grand nombre. Au-delà des lycéens et apprentis pour lesquels la Région a affirmé son engagement en développant le dispositif Karta, en renforçant son action en faveur de « lycéens et apprentis au cinéma », l'attention sera portée sur les jeunes qui sont sortis du cadre scolaire et qui sont engagés dans des parcours d'insertion professionnelle. Dans cette perspective, après un premier dialogue avec l'association régionale des missions locales, il apparaît que des collaborations étroites pourront être nouées avec ce réseau très présent sur l'ensemble du territoire régional. Nous partageons avec ces acteurs une conviction commune : la culture, les pratiques artistiques, les aventures culturelles constituent un formidable espace d'expériences favorisant le partage, la sociabilité, l'épanouissement et l'émancipation personnelle.

- de veiller à la cohérence des interventions projetées avec les dispositifs développés par ailleurs par la Région comme par les autres collectivités et l'Etat.

- d'entreprendre des démarches innovantes qui permettent une meilleure prise en compte des aspirations et pratiques quotidiennes des jeunes, dans leur diversité. Car, comme le rappelle le CESER dans le rapport qu'il a réalisé sur la jeunesse en Bretagne<sup>2</sup>, « *les univers sociaux et culturels des jeunes sont aussi hétérogènes et divers que les jeunes eux-mêmes* ».

- de convaincre les acteurs culturels et artistiques régionaux de tout l'intérêt d'intégrer une dimension « jeunesse » dans leur projet.

Ici encore, le principe de concertation a toute sa place. D'emblée, le parti pris a été d'inscrire ce travail dans une démarche d'échanges et de partage d'expériences. Un groupe de travail s'est ainsi constitué en associant les principaux acteurs éducatifs et culturels. Administrateur de compagnie, directeur de MJC, représentants de l'Etat pour l'Education nationale, l'enseignement agricole et la culture se réunissent régulièrement avec les services de la Région et examinent ainsi ensemble les possibilités d'une meilleure cohérence et articulation des dispositifs.

A ce stade d'avancement de la réflexion les premières perspectives s'engagent vers la mise en place d'expérimentations territoriales et l'élaboration de ce qui pourrait être un appel à projets valorisant les logiques d'innovation et de participation des jeunes, dans le cadre d'actions partenariales menées sur les territoires.

#### **5.4 Un soutien affirmé au développement des industries culturelles en Bretagne**

Ne pas s'attarder sur l'évidence : la question n'est pas de savoir s'il faut ou non soutenir les industries culturelles en Bretagne. Les acteurs dits économiques de la chaîne du livre (éditeurs, librairies...), de l'audiovisuel, du cinéma ou de la musique enregistrée, jouent un rôle fondamental dans le paysage culturel. Leur cœur de métier relève pour le schématiser, à la fois de l'accompagnement des artistes dans la formalisation et la production de biens culturels et de la mise à disposition de cette offre artistique et culturelle auprès de la population. L'accompagnement de ces industries par la collectivité régionale doit être prudent : le champ est concurrentiel et les entreprises concernées, au-delà de leur rôle culturel, ont aussi – et légitimement – des finalités lucratives. Le contexte d'intervention est donc bien particulier.

D'autant que ces industries culturelles sont confrontées à des mutations majeures, économiques et technologiques : surabondance de l'offre, rotation extrêmement rapide des produits, numérisation des supports de diffusion et des modes de production, bouleversement total des voies d'accès aux

---

<sup>2</sup> *Une approche des univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne CESER 2011*

biens culturels... Les secteurs concernés sont en évolution permanente, les modèles économiques connus sont rapidement obsolètes. Désormais tout un chacun peut techniquement produire et dans une certaine mesure diffuser à l'échelle planétaire ses propres propositions artistiques. Tant mieux pour la diversité ? Potentiellement seulement, puisqu'à cette profusion répond une homogénéisation croissante des « consommations culturelles ».

Face à ces évolutions mondiales, plusieurs niveaux d'action peuvent pourtant être ceux de la Région. Des mesures de sauvegarde s'imposent tout d'abord. Le basculement des salles de cinéma du support de diffusion argentique vers le support numérique est ainsi une véritable révolution technologique, économique et culturelle. Si les grands circuits ont trouvé leur modèle économique pour les investissements nécessaires (84 000€ par équipement), il n'en est pas de même pour le réseau des salles les plus modestes, de proximité, indépendantes, essentiellement rurales et les salles diffusant un cinéma « Art et essai ». Sans le soutien massif (plus de 2,5 millions d'euros sur deux exercices budgétaires) que la Région a décidé d'accorder aux 110 établissements potentiellement éligibles à cette aide à la numérisation, ces cinémas indépendants se trouveraient rapidement hors circuit. Dans un autre domaine, les producteurs de disques en Bretagne bénéficient désormais d'une aide potentielle de 7 500 € pour leurs projets d'albums de musique enregistrée. Cette intervention est dans la plupart des cas, une condition de la survie de ces acteurs culturels.

Pour autant, on ne saurait se contenter de mesures conservatoires, qui n'offrent pour certaines que des répit de court terme. Comme les autres acteurs culturels, les industries visées ici doivent investir leurs territoires pour permettre un développement mutuel. Il s'agit pour elles de faire de leur inscription territoriale un véritable avantage concurrentiel. On comprend bien réciproquement toute l'importance que revêt pour les habitants, comme pour les entreprises et collectivités, le maintien de ces équipements culturels de proximité.

Ainsi, ces mêmes cinémas indépendants seront davantage aidés s'ils développent un projet d'animation du territoire comme de diversification de leur programmation.

Ainsi, les librairies indépendantes, aujourd'hui en difficulté économique majeure face à de nouvelles concurrences, seront accompagnées financièrement par la Région pour démontrer, par leurs projets culturels menés avec des acteurs de leurs territoires, qu'elles ne pourront jamais être avantageusement remplacées par les opérateurs de vente d'ouvrages sur internet. Ainsi, les éditeurs de livres, traditionnellement soutenus pour promouvoir leurs catalogues au Salon du Livre de Paris, seront désormais susceptibles d'être aidés pour participer à l'événement de leur choix. Cette volonté régionale d'encouragement de stratégies de développement « sur mesure » se traduira également dans une refonte globale des aides à l'édition, qui soutiendra davantage les logiques de collections éditoriales.

Cette volonté d'aide au développement répond elle aussi au principe méthodologique de co-construction de la politique culturelle régionale. Tout en s'appuyant sur les acteurs ressources propres au secteur comme les établissements publics Livre et Lecture en Bretagne, Spectacle Vivant en Bretagne, sur des outils régionaux comme le Bureau d'Accueil des Tournages, sur les associations les plus fédératrices comme Films en Bretagne, il s'agit de provoquer des projets partagés, issus d'un dialogue permanent avec les entreprises concernées. L'action en réseau est ici aussi nécessaire. L'exemple des télévisions locales de Bretagne, qui avec le soutien de la Région (plus d'un million d'euros en 2011) et selon un modèle unique en France, ont mutualisé des moyens très conséquents pour offrir de nouvelles perspectives à la filière régionale de production audiovisuelle tout en renforçant la présence du fait régional sur les écrans de tous les habitants de Bretagne, est aussi révélateur que prometteur.

### **5.5 L'encouragement à la mobilité pour une meilleure visibilité de la Bretagne**

La visibilité, à l'extérieur de la région, des projets artistiques créés en Bretagne, mais aussi la circulation des artistes de Bretagne à l'international sont des enjeux qu'une politique culturelle régionale ne peut pas ignorer.

La Bretagne est connue pour son identité culturelle forte, parfois encore véhiculée par des clichés folklorisants, d'où la nécessité d'affirmer non seulement la modernité des pratiques populaires et leur ancrage dans le présent, mais aussi de revendiquer une grande diversité d'esthétiques et de pratiques artistiques vivantes en région. La culture en Bretagne, ce n'est pas seulement des pratiques dites « traditionnelles » ; la diversité culturelle en Bretagne se nourrit de la confrontation entre les pratiques populaires et l'innovation artistique la plus « pointue ». Tout comme la science a besoin de la recherche fondamentale, l'art a également besoin de « têtes chercheuses » qui innovent et expérimentent tant en matière de recherche esthétique que de rapport au territoire et à la population. Il est important de souligner que sont présents en Bretagne des porteurs de projets artistiques et culturels inscrits et repérés pour leur singularité et leur inventivité dans des réseaux nationaux et internationaux. Les exemples sont nombreux et on ne saurait être exhaustif, mais on peut citer le festival Anticodes pour la danse contemporaine, le festival Electroni-k pour les arts numériques, le projet de Pôle de la modalité développé par Erik Marchand, ainsi que de nombreux artistes plasticiens, chorégraphes, metteurs en scène, comédiens, écrivains... parfois plus repérés à l'extérieur de la région que sur leur propre territoire ; parfois pas suffisamment associés à l'image de la Bretagne.

C'est donc à une meilleure visibilité de la diversité artistique et culturelle de la région qu'il s'agit de travailler, afin de valoriser des initiatives et des projets trop oubliés des réseaux médiatiques qui



focalisent souvent leur attention sur l'événementiel au détriment de projets plus souterrains mais non moins pointus, exigeants, novateurs, ambitieux.

La mobilité à l'international est à la fois une nécessité et une difficulté. Du fait de sa tradition maritime, la Bretagne est naturellement et historiquement ouverte sur le monde, mais sa situation péninsulaire rend plus difficile la mobilité des artistes. Il est pourtant nécessaire, pour développer la créativité des équipes mais aussi dire au monde la richesse artistique et culturelle de la région, de nouer des liens avec les réseaux du monde entier.

Une convention conclue en 2006 et renouvelée en 2010 avec Cultures France, devenu en 2011 l'Institut français, a déjà permis à de nombreux artistes de mener à l'étranger des projets de création, recherche, résidence ou d'échanges avec des artistes étrangers. Une attention particulière est accordée aux projets dont la réalisation intéresse les pays ou régions du monde relevant de la politique régionale en matière de solidarité internationale (Haïti, Madagascar, Cambodge, Niger et Sénégal) et de coopération bilatérale (la Saxe, le Pays de Galles, la région de Wielkopolska en Pologne et la province chinoise du Shandong). Les projets réalisés dans les zones géographiques relevant du réseau Arc Atlantique sont également examinés de façon prioritaire.

Par ailleurs, un soutien pourra être apporté à des projets qui ne sont pas visés prioritairement par cette convention mais qui présentent un intérêt majeur pour la visibilité internationale de la création artistique en Bretagne (participation collective à des salons ou rencontres professionnelles, coproductions artistiques avec des équipes étrangères...).

## **5.6 L'indispensable investissement dans l'enseignement supérieur et la formation**

Comme c'est le cas en matière de développement économique, le secteur culturel n'est pas étranger aux questionnements relatifs à la formation initiale ou professionnelle ... Si ces préoccupations sont nouvelles, elles donnent à la Région l'opportunité de jouer un rôle fondamental pour l'ensemble des champs professionnels concernés comme pour les individus qui les animent quotidiennement.

Là encore, la transversalité des approches est nécessaire entre acteurs de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et partenaires culturels.

La mise en place en Bretagne de pôles d'enseignement supérieur artistique réunissant l'Etat, la Région, les Villes et les Universités, pour le développement de filières de formation professionnelle initiale est un exemple des engagements de la Région dans ce domaine. La création de ces

établissements, selon le schéma Licence Maîtrise, Doctorat (LMD), ouvre des chantiers prometteurs pour le développement de la qualification et de l'insertion. Après l'École Supérieure Européenne d'Art de Bretagne récemment constituée, 2011 verra la création d'un institut d'enseignement et de formation supérieure pour les métiers du spectacle. Dans les deux cas, la formation continue et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), inscrits dans les missions des établissements, seront des axes forts en faveur de la mobilité professionnelle.

La réflexion sur la formation doit s'inscrire dans une vision globale et prospective au service de la présence artistique dans les territoires : quelles compétences pour demain, quels emplois en Région pour réaliser, produire et diffuser au plus près des habitants une offre culturelle exigeante ? Depuis la loi du 13 août 2004, la Région est responsable de la coordination et de la structuration de l'offre de formation et peut signer des « contrats d'objectifs Emploi-Formation » avec l'Etat et les organisations représentatives des milieux socioprofessionnels.

Un premier contrat d'objectifs Emploi-Formation du spectacle vivant a été signé en janvier 2010 sur la base d'un diagnostic partagé avec 14 organisations représentatives de la profession. Depuis, la mise en œuvre de cette démarche a conduit différents groupes de travail à s'emparer de sujets tels que le développement de l'alternance, la mise en œuvre de la VAE, l'accompagnement des structures en gestion économique, ressources humaines et management, la mise en place de formations professionnelles collectives.

En 2011, une réflexion sur les besoins en formation de la filière du cinéma et de l'audiovisuel se mettra en œuvre à la demande des professionnels. Elle réunira l'Etat, la Région, l'union des professionnels « Films en Bretagne », des diffuseurs, le pôle de compétitivité images et réseaux, l'AFDAS...

En construisant une vision partagée de la formation, la Région a ainsi l'occasion de jouer un rôle essentiel pour la vitalité culturelle du territoire. Parce que cette vitalité se construit avec les artistes et professionnels de la culture, il s'agit d'impulser la mise en œuvre des meilleures conditions possibles pour l'émergence de nouvelles générations d'acteurs culturels, la transmission des savoirs et savoir-faire, la professionnalisation et le renouvellement des pratiques artistiques.

### **5.7 Le déploiement de l'ingénierie culturelle au sein des territoires**

Le développement de l'art et de la culture au sein des territoires ne peut se faire sans moyens humains dédiés à la mise en réseau des acteurs et des initiatives, au montage de projets et à la médiation culturelle.

L'ensemble des agents culturels d'un territoire - qu'ils soient administrateurs de compagnies ou de festivals, responsables de centres de ressources, directeurs de structures de diffusion ou de production, agents des services culturels des collectivités locales, responsables associatifs... - constitue une richesse et un potentiel de développement culturel inégalement distribués sur le territoire.

Certains territoires ruraux, en effet, restent relativement à l'écart du maillage culturel régional et nécessitent mutualisation, mise en réseau, accompagnement et structuration des initiatives culturelles.

Afin de permettre le développement de projets artistiques et culturels, la Région apportera un soutien à la création de postes dédiés à l'ingénierie culturelle sur des territoires prioritaires (enclavés et/ou éloignés d'une offre culturelle régulière et structurée), en considérant le Pays comme échelon de référence en terme de bassin d'activités et de structuration du secteur culturel.

Un travail de collaboration avec les Conseils généraux et les Pays devra être mené afin de veiller à l'articulation des priorités, objectifs et moyens des politiques publiques mises en œuvre sur les territoires.

Si les Pays sont concernés au premier chef par ce dispositif, des structures regroupant des acteurs culturels peuvent toutefois remplir également des missions de mise en réseau et de montage de projets culturels sur les territoires.

## **6 Conclusions : pour une Bretagne enracinée et ouverte aux autres, terre de traditions et de créations...**

Il est d'abord nécessaire de rappeler que ces politiques publiques, ci-dessus énoncées, co-construites, sont forcément transversales.

Les éveils culturels, la curiosité, commencent à l'école. L'avenir de nos pays doit être basé sur le socle éducation-recherche/innovation-culture. Encore faut-il donner à la culture les moyens de l'éclosion. L'éducation et la recherche, l'innovation, ne peuvent se construire qu'avec des jeunes générations ouvertes aux échanges, au dialogue, à la curiosité. La culture est au cœur de tous les apprentissages.

Au sein des territoires, quelle que soit leur assise géographique – des territoires de la proximité, les pays, au territoire de projet, la Région - la culture, la circulation des œuvres, l'échange, participent au développement et au vivre-ensemble.

C'est donc l'ensemble des politiques régionales - Jeunesse, Lycées, Politique Territoriale, ... - qui doit être mobilisé à cette fin.

Il faut également rappeler que ces politiques publiques ne doivent pas, sous peine d'effacement, être soumises à l'unique tyrannie des chiffres.

Les critères d'aide et d'évaluation doivent être clairs et lisibles, ils doivent, toujours, être basés sur une approche qualitative des projets, des réseaux, des rencontres. Avec, à l'esprit, leurs liens avec les populations des territoires concernés. Non dans la verticalité, mais dans la relation...

Comme nous le disions en introduction, les politiques publiques de la culture sont doublement nécessaires : elles participent aux émergences citoyennes ; elles tissent du lien à l'échelle des territoires.

André Malraux le disait avec force : « L'héritage culturel n'est pas l'ensemble des œuvres que les hommes doivent respecter mais de celles qui peuvent les aider à vivre. [...] Tout le destin de l'art, tout le destin de ce que les hommes ont mis sous le mot culture, tient en une seule idée : transformer le destin en conscience ».

Cette synthèse nous semble indépassable.

Et c'est au nom de cette synthèse que la Région Bretagne s'engage dans la durée pour développer ses politiques culturelles. Elle l'a fait de 2004 à 2010 ; elle l'a fait en 2011 dans un contexte financier plus difficile ; elle le fera à l'avenir, avec un grand volontarisme.

Les politiques culturelles participent à la construction de nos référents essentiels, à la construction de ce qui fonde nos identités, individuelles et collectives.

Et, en la matière, modestement, la Bretagne a à dire...

Il y a des milliers de gens, ici et là, qui se disent Bretons. Qui le clament, qui le chantent, qui le revendiquent. Ils ont toute légitimité à le faire. Au nom de leur histoire, de leurs rencontres, de leurs certitudes. Au nom de ce paysage qui est en eux. Des embruns, des ailleurs qui s'ouvrent au-delà des mers ; des crachins et des blés, des talus et des ports. De leurs ancêtres enterrés au pays natal. D'une douce nostalgie qui les enivre parfois. Au nom des secrets de leurs vies, tout simplement.

Qu'ils soient nés en Bretagne ou qu'ils aient choisis d'y vivre, qu'ils soient Bretons de lointaine souche ou très récemment installés, venus de loin parfois, ils peuvent se dire Bretons.

N'oublions jamais qu'ils peuvent aussi ne pas le dire... Ils en ont le droit, comme ils ont toute légitimité à composer d'autres sentiments d'appartenance.

Mais le fait est là, et il est singulier : des milliers, des dizaines de milliers de Bretons se disent Bretons, avec force et fierté.

Ainsi vogue un sentiment identitaire, irréductible et puissant. Qu'il continue à sourire à l'avenir, à s'ouvrir à l'autre et à refuser les replis et les crispations, n'est pas le moindre des vœux que nous pouvons formuler. Et ce vœu, cette utopie, est aussi un combat. Tant d'exemples dans le monde de sentiments identitaires se cristallisant dans les exclusions doivent en permanence nous alerter...

Oui, les risques sont nombreux et ils sont lourds. Quand l'individualisme engendre ce « tout à l'égo » dont parle Régis Debray ; quand le consumérisme annule toute autre valeur que monétaire... le territoire peut devenir une addition de vouloirs individuels et non un sens commun. Le vivre-ensemble est alors tordu, éclaté, et les communautés de sens qui émergent ponctuellement le sont essentiellement autour d'émotions de courte durée, dictées par les médias dominants, de la mort de Lady Diana au sauvetage des 33 mineurs chiliens, des tsunamis aux grands événements sportifs...

Et pourtant ! C'est depuis que ces grandes mutations se sont engagées, depuis une trentaine d'années que se multiplient les indicateurs prouvant d'évidence le besoin de liens. Ce besoin d'être ensemble, intimement ressenti, qui se traduit dans des fêtes nombreuses, comme dans tant de projets collectifs dont le but peut importer moins que le fait d'être avec d'autres (regardons l'extraordinaire floraison associative depuis les années 1980 et 1990; ce fait associatif, enraciné localement, qui se déploie à l'échelle de la commune ou du canton, participe éminemment aux vitalités des territoires de proximité...).

Ce qui nous relie, au passé comme aux autres, sur un territoire de vie qui est aussi un territoire d'affectivité, ce qui fait lien, ce « nous » de résistance qui retisse le territoire, espace approprié et partagé, doit beaucoup aux artistes et aux politiques culturelles.

Oui, à l'âge des réseaux mondialisés, le territoire devient résistance, car nous sommes êtres de sens.

Edgar Morin le développe longuement : l'identité humaine, c'est même un de ses aspects les plus fondamentaux, n'existe que reliée à autrui; elle participe à une vie vécue par le projet collectif, la fête, la ferveur, la communion... Elle se construit d'une expérience du sacré et de l'esthétique. Cette capacité de vibrer avec l'altérité, de vivre, ensemble, les passions communes.

Elus, associations, commerces de proximité, services publics... artistes, passeurs de cultures, chaque acteur participe à la construction de ces territoires nécessaires, véritables fabriques de lien social. Pour bâtir ce « nous » essentiel, ce « commun », ce vivre ensemble auquel nous sommes, malgré tout et si heureusement, attachés...

Les sentiments d'identité bretonne, hier nappés d'humiliation, puis de revendications, sont aujourd'hui tranquillement vécus. Ils se tissent à d'autres appartenances, de l'identité française à la citoyenneté mondiale en passant par l'émergence européenne.

Cette identité bretonne d'aujourd'hui est apaisée et ouverte. Basée à la fois sur des héritages et sur des projets. Enracinement ET ouverture. En dialogue avec les autres cultures, au nom de leur égale dignité. Prouvant que la diversité est une richesse. Prouvant que les cultures populaires tout autant que les cultures dites savantes, touchent à l'universel. A une certaine idée de la relation et de

l'humanisme.

Oui, la Bretagne, modestement, a des choses à dire à la France et à l'Europe...

Osons affirmer que nos identités ne sont ni figées, ni imposées ; elles vont et viennent puisant dans nos histoires et s'enrichissant chaque jour d'apports nouveaux, venus d'ailleurs. Nulle certitude en elles. Nulle crispation. Nul raidissement. Est Breton celui qui se sent Breton. Est Breton celui qui se veut Breton. Bretagne est univers. Bretagne est volonté. Ouverte et multiple, dans le respect et le partage.